

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

## PROJET PYROLYSE, CONCERTATION PRÉALABLE DU 5 AU 30 AVRIL 2021 INCLUS

### Objet de la concertation préalable

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de débattre des objectifs et des principales caractéristiques du projet PYROLYSE, projet d'unité de recyclage de déchets plastiques, envisagé sur le site de Grandpuits par Total et son partenaire industriel Plastic Energy.

### Organisation de la concertation préalable

Il a été décidé de s'engager dans une concertation préalable en application de l'article L.121-17 I du Code de l'environnement. Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement.

Saisie en ce sens, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné le 03 février 2021, Messieurs Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER, garants de la concertation du projet (décision n°2021/22).

### Durée de la concertation préalable

Cette concertation se déroulera du 5 avril au 30 avril 2021 inclus.

### Modalités de la concertation préalable

Le site Internet [concertations-sitegrandpuits.com](http://concertations-sitegrandpuits.com) permettra de consulter et télécharger les documents relatifs au projet présenté lors de la concertation préalable (dossier de concertation notamment).

Des synthèses du dossier de concertation seront mises à disposition du public dans les 76 communes situées dans un rayon de 16 km autour du site de Grandpuits. Ces synthèses seront également distribuées dans les lieux de vie du territoire. Le dossier de concertation sera mis à disposition du public dans les mairies des communes de Nangis, Mormant, Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos ainsi qu'à la Maison du projet (lors de permanences hebdomadaires, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h).

**Les échanges avec le public** auront lieu lors de :

3 réunions publiques, en visioconférence, avec la possibilité de participer par téléphone :

- Réunion publique d'ouverture, mercredi 7 avril de 18h30 à 20h30
- Réunion publique thématique, mardi 20 avril de 18h30 à 20h30
- Réunion publique de clôture, vendredi 30 avril de 18h30 à 20h30

**1 atelier-débat** enregistré et diffusé sur le site, destiné aux acteurs experts du sujet, le lundi 12 avril de 17h à 19h.

**3 permanences téléphoniques** au 0805 38 9999.

- Jeudi 8 avril de 12h à 14h
- Mercredi 21 avril de 8h à 10h
- Mardi 27 avril de 18h à 20h

**Possibilité de déposer des avis ou de poser des questions sur le site Internet du projet** du 5 au 30 avril 2021 et par voie postale :

Raffinerie de Grandpuits  
B.P. 13-77720 Mormant

**Des registres papier** pour déposer un avis disponibles du 5 au 30 avril 2021 :

- Maison du projet (lors de permanences hebdomadaires, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h)
- Mairie de Nangis
- Mairie de Mormant
- Mairie de Grandpuits
- Mairie d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos

**Des questions et observations peuvent être adressées à Messieurs les garants** par voie dématérialisée, aux adresses e-mail :

- [jacques.roudier@garant-cndp.fr](mailto:jacques.roudier@garant-cndp.fr)
- [jean-luc.renaud@garant-cndp.fr](mailto:jean-luc.renaud@garant-cndp.fr)

### Suites de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, Messieurs Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER, garants, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Ils transmettront ensuite ce bilan au maître d'ouvrage, qui le publiera sans délai sur son site Internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garants, le maître d'ouvrage rédigera un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du projet.